

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 3/08/2021 Dossier complet le : 13/09/2021 N° d'enregistrement : 2021/4006

1. Intitulé du projet

Aménagement de nouvelles pistes de lavage et de séchage de citernes de transport

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale INTERSERVICES

Nom, prénom et qualité de la personne M. Denis GODEFROY

habilitée à représenter la personne morale Directeur

RCS / SIRET 3 0 6 1 3 8 0 0 9 0 0 0 1 5 Forme juridique Société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n° 1 - sous-catégorie a :	Site situé à Ecurie (62) - Site classé ICPE soumis à autorisation au titre de la rubrique 2795 : consommation d'eau = environ 45 m3/h (Dépôt du DAE en mai 2020).
Installations classées pour la protection de l'environnement dont autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Dans le cadre du projet, la rubrique 2 795 - (Installation de lavage de citernes de transport des matières alimentaires) est ainsi modifiée : quantité d'eau mise en jeu = environ 65 m3/j - Soumise à Autorisation. Cette augmentation de capacité atteint à elle seule, dans le cadre du projet, le seuil des 20 m3/j de la rub. 2795

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet Interservices consiste à implanter une nouvelle piste de lavage et deux nouvelles pistes de séchage dans un nouveau bâtiment qui sera construit au droit de l'aire de stationnement actuel. L'activité de lavage de citernes de transport est déjà autorisé (DAE datant du 10 mai 2020). Les modifications apportées par le projet généreront une augmentation des capacités autorisées au regard des rubriques suivantes :

- Rubrique 2795-1 (Installation de lavage de citernes de transport) : l'aménagement des nouvelles pistes de lavage/séchage permettra à terme d'atteindre jusqu'à 900 lavages par mois (actuellement le site réalisé en moyenne 770 lavages par mois). La quantité moyenne journalière d'eau mise en œuvre est estimée à 65 m3/j dans la configuration projetée du site (passage de 45 m3/j à 65 m3/j) - Cette augmentation ne changera pas le classement de la rubrique 2795 : soumise à autorisation
  - Rubrique 2910.a (Installation de combustion fonctionnant au gaz naturel) : le nouveau bâtiment abritera une chaudière fonctionnant au gaz naturel d'une puissance 1,9 kW, laquelle augmentera la puissance totale du site à 3740 kW (passage de 1840 kW à 3740 kW) - Cette augmentation ne changera pas le classement de la rubrique : régime de la déclaration.
- Il est à noter que, le projet d'aménagement des nouvelles pistes de lavage/séchage n'impliquera pas une modification de la situation administrative du site.

#### 4.2 Objectifs du projet

La société Interservices déploie sur son site d'Ecurie les activités d'entretien et de réparation de véhicules automobiles ainsi que de lavage de citernes. Interservices souhaite :

- Absorber plus rapidement les pointes d'activités à certaines heures de la journée et permettre ainsi une plus grande fluidité dans la gestion des commandes clients,
- Disposer d'une solution alternative permettant de maintenir l'activité de lavage/séchage lors de la période de travaux de rénovation prévue sur les pistes actuelles,
- Améliorer la performance de séchage des citernes en diminuant/optimisant le temps de séchage.

A cette fin, Interservices souhaite implanter les nouvelles pistes de lavage et de séchage qui permettront donc le passage de 770 lavages en moyenne par mois à 900 lavages en moyenne par mois, engendrant donc une augmentation de la consommation d'eau égale en moyenne à 20 m<sup>3</sup> par jour.

Les opérations de lavage seront identiques au procédé mis en œuvre sur les pistes actuelles. Aucun produit nouveau ne sera mis en œuvre dans le cadre du projet. Aucun produit nouveau ne sera mis en œuvre pour les besoins de nettoyage. Dans le cadre du projet, aucun potentiel de dangers nouveau n'est mis en évidence.

Il est à noter que les modifications apportées dans le cadre du projet n'engendront pas un changement de la situation administrative du site.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet Interservices impliquera la construction d'un nouveau bâtiment comprenant une piste de lavage et deux pistes de séchage de citernes. La surface du bâtiment projetée sera de l'ordre de 291 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment sera situé en lieu et place de certaines places de stationnement de véhicules de transport, en partie centrale du site à proximité immédiate de la station de traitement interne.

Le nouveau bâtiment comprendra, dans sa configuration nouvelle, les installations annexes suivantes :

- Un local technique comprenant notamment un groupe froid d'une puissance de 750 kW, fonctionnant au fluide réfrigérant R1234ze, lequel n'est pas visé par la rubrique 1185 (gaz à effet de serre fluorés) de la nomenclature des installations classées.
- Une chaufferie abritant une chaudière d'une puissance de 1,9 MW fonctionnant au gaz naturel.
- Deux centrales de traitement de l'air équipées de filtres G4, F7 et F9 situées dans la galerie technique.
- Un caniveau collectant les eaux de lavage vers un bassin tampon d'une capacité de 20 m<sup>3</sup> servant à la décantation. Les eaux de lavage seront ensuite envoyées à la station d'épuration interne au site (via une pompe de relevage).

Il est à noter que le périmètre ICPE de l'étude (= limites de propriété sur la commune d'Ecurie) reste inchangé dans la configuration projet au regard de la situation actuelle de l'établissement.

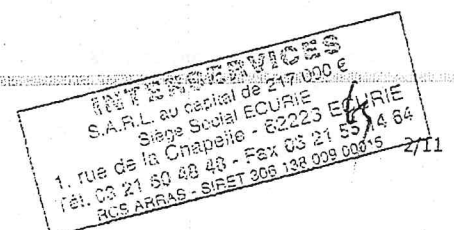
##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pour rappel, l'activité de lavage et de séchage est déjà autorisée et déployée au droit du site d'Ecurie.

Le projet consiste à mettre en place une nouvelle piste de lavage et deux pistes de séchage au droit d'un nouveau bâtiment qui sera construit à cette fin. Le nouveau bâtiment sera implanté au sein de l'aire de stationnement, côté Est de la station de traitement Interservices. Il aura une emprise au sol de l'ordre de 291 m<sup>2</sup>. Le projet ne modifiera pas la surface imperméabilisée du site.

A terme, Interservices ne prévoit pas le fonctionnement en simultané de l'ensemble des pistes de lavage du site (2 pistes de lavage actuelles et 1 piste de lavage projetée). La piste non exploitée, parmi les 3 en place, servira à la préparation du véhicule en attente de lavage. Toutefois, les modifications apportées par le projet engendront une augmentation moyenne de 20 m<sup>3</sup>/j de la quantité d'eau mise en œuvre (passage de 45 m<sup>3</sup>/j à 65 m<sup>3</sup>/j).

Les opérations de lavage seront identiques au procédé déjà mis en œuvre sur le site. Aucun produit nouveau ne sera mis en œuvre pour les besoins de nettoyage. La station d'épuration biologique a été renforcée en avril 2016 par un traitement de finition membranaire. La station d'épuration est suffisamment dimensionnée pour traiter le volume d'effluents d'eaux usées supplémentaire (débit nominal de 90 m<sup>3</sup>/j). Le procédé de séchage sera modifié afin d'en améliorer la performance. L'adjonction d'une roue déshydratante (silicagel) et de batteries chaudes/froides permettront l'injection d'air sec. Les centrales de traitement de l'air, ainsi que le groupe froid, seront équipés d'un système de récupération de la chaleur afin d'optimiser les consommations. Dans le cadre de l'aménagement des pistes, une galerie technique sera implantée dans la partie haute de la station de lavage nouvellement mise en place afin d'accueillir les centrales de traitement de l'air et les différents réseaux de fluides. Le nouveau bâtiment accueillera deux centrales de traitement d'air, un groupe froid ayant une puissance de 750 kW, une chaufferie abritant une chaudière de 1,9 MW.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Etant donnée l'augmentation de la capacité de l'installation de lavage (équivalent au seuil de classement à autorisation) et en accord avec l'article R.122-2 du Code de l'Environnement « les modifications ou extensions déjà autorisées, qui font entrer ces derniers, dans leur totalité, dans les seuils éventuels ou qui atteignent en elle-même ces seuils font l'objet d'un examen au cas par cas.

Dans le contexte Interservices, le projet fait l'objet d'un Porter à connaissance conjointement à la présente demande d'examen de cas par cas.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet consiste en la demande d'augmentation des capacités autorisées concernant l'aménagement des nouvelles pistes de lavage/séchage. Ces activités portent sur les rubriques suivantes: 1. Rubrique 2795-1 (déjà autorisée issu du dépôt du DAE en mai 2020) 2. Rubrique 2910.a-2 (Installation de combustion fonctionnant au gaz naturel) Superficie du projet (bâtiment couvert)	65 m3/j (Rubrique 2795) 3740 kW (Rubrique 2910) 291 m2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 45' 54" E Lat. 50° 19' 35" N

Adresse du projet:

1 Rue de la Chapelle,  
62 223 Ecurie

Le site Interservice à Ecurie est localisé sur les parcelles cadastrales suivantes:

0057 et 0055  
Section : AA  
Feuille : 000 AA 01

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

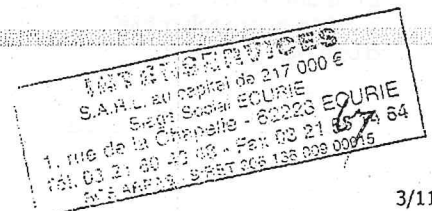
Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les activités exercées sur le site Interservices d'Ecurie sont régies par :  
Récépissé de déclaration en date du 28 novembre 1969 pour la rubrique n°206 pour ses activités de garage  
Récépissé de déclaration en date du 28 octobre 1970 pour la rubrique n° 255 (dépôt souterrain de 50 000 litres de gasoil)  
Récépissé de déclaration en date du 18 juin 1992 pour la rubrique n°211 (dépôt de gaz combustible liquéfié).

Un dossier d'autorisation environnementale a été déposé à la DREAL en mai 2020.

Pour l'outre-mer, voir notice explicative



### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone ZNIEFF plus proche dont situé à 2.3 km au Sud-Est du site est: - Zone ZNIEFF de type I (Identifiant : 310013279) : La haute vallée de la Scarpe entre Frévin-Cappelle et Anzin-St-Aubin, le bois de Maroeuil et la vallée du Gy en aval de Gouves
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie au niveau de la zone du projet (Référence : <a href="http://sig.reseau-zones-humides.org/">http://sig.reseau-zones-humides.org/</a> ) Par ailleurs le site est déjà imperméabilisé à près de 100 %.

**STYLIANIDES SERVICES**  
 S.A.R.L. au capital de 217 000 €  
 Siège Social ECURIE  
 1 rue de la Chapelle - 62223 ECURIE  
 Tél. 03 21 83 45 45 - Fax 03 21 55 14 64  
 N° SIRET 5202 200 184 00015

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) n'a été approuvé ou prescrit dans la commune d'Ecurie et ce, dans un rayon de 10 km.  La commune d'Ecurie n'est pas concernée par une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation de la Haute Deûle. Elle n'appartient pas donc à un Territoire à risque d'inondation (TRI).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site pollué plus proche du site est situé à 668 mètres. Il s'agit d'un site BASIAS sur la commune de Roclincourt exploitant un garage mécanique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'une zone de répartition des eaux (ZRE) (Référence : Carte régionale des zones de répartition des eaux - <a href="https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Carte-regionale-des-zones-de-repartition-des-eaux-ZRE">https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Carte-regionale-des-zones-de-repartition-des-eaux-ZRE</a> )
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Ecurie n'appartient pas à un périmètre de protection de captages d'eau potable (PPC).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de sites inscrits dans la commune d'Ecurie (Référence: <a href="http://hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Sites-et-Paysages-4132-">http://hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Sites-et-Paysages-4132-</a> )
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 est situé dans un rayon de 10 km du site Interservices
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de sites inscrits sur le territoire de la commune d'Ecurie (Référence: <a href="http://hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Sites-et-Paysages-4132-">http://hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Sites-et-Paysages-4132-</a> )

**INTERSERVICES**  
 S.A.R.L. au capital de 217 000 €  
 Siège Social ECURIE  
 1, rue de la Chapelle - 02220 ECURIE  
 Tél. 03 21 60 40 42 - Fax 03 21 35 14 64  
 M. J. BARRÉ - SIRET 024 136 000 00015

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Oui	Non	
Ressources	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est alimenté par le réseau public de distribution en eau potable géré par Eaux de l'Artois en partenariat avec Véolia afin de satisfaire les besoins en eau du site dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lavage des camions et des citernes contenant des déchets,</li> <li>- Eaux sanitaires (douches, lavabos, toilettes, éviers) - Restera à l'identique</li> </ul> <p>La consommation en eau potable du site dans sa configuration future (nouvelle piste de lavage projetée comprise) est estimée en moyenne à 65 m<sup>3</sup>/j (dont une augmentation de 20 m<sup>3</sup>/j au regard de la situation actuelle).</p>
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement des nouvelles pistes de lavage/séchage ne générera pas de matériaux excédentaires.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La construction du nouveau bâtiment sera effectué au droit de l'aire de stationnement déjà existante, sur une surface déjà imperméabilisée.</p> <p>De ce fait, dans le cadre de la phase travaux, des mouvements de terre (terrassment) ne seront pas prévues : pas utilisation des ressources du sol et du sous-sol.</p>
Milieu naturel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune interaction n'est envisageable entre l'intégration des activités décrites dans le cadre du projet et les différentes zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas localisé à proximité d'une zone protégée et/ou d'un site Natura 2000 (Référence: Géoportail)</p> <p>Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à plus de 10 km de la zone du projet. De ce fait, aucun impact n'est prévu au regard de la distance entre ces sites et le site industriel Interservices.</p>

**INTERSERVICES**  
 S.A.R.L. au capital de 217 000 €  
 Siège Social ECURIE  
 1, rue de la Chapelle - 59250 ECURIE  
 Tél. 03 21 60 43 43 - Fax 03 21 60 55 14  
 RCS ARRAS - SIRET 308 138 026 0001

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne fonctionne qu'en période diurne, aucune lumière n'est émise à l'exception des éclairages de sécurité.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet Interservices met en oeuvre l'installation d'une chaudière ayant une puissance de 1,9 kW fonctionnant au gaz naturel (combustible peu polluant) La cheminée dépassera de 5 m en toiture soit une hauteur de 13 m par rapport au niveau du sol. Elle sera conforme aux valeurs limites d'émissions applicables soit : 100 mg/Nm3 pour les oxydes d'azote et 100 mg/Nm3 pour le monoxyde de carbone. Les émissions diffuses supplémentaires seront associées à l'augmentation du trafic. Toutefois, l'impact du projet sur le trafic étant maîtrisé, les émissions diffuses seront également réduites et maîtrisées
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets Eaux Pluviales et Eaux usées domestiques ne sont pas modifiés dans le cadre du projet. Les eaux de lavage seront dirigées vers un bassin tampon d'une capacité de 20 m3 servant à la décantation, puis envoyées vers la station d'épuration in situ via une pompe de relevage. Après traitement, les effluents sont rejetés au réseau communal, puis dans un fossé (100 m au Nord du site). Aucun rejet direct au milieu naturel n'aura lieu dans le cadre du projet Interservices.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications apportées augmenteront le volume des eaux usées industrielles (EUI) générées par les activités de lavage. Toutefois, elles sont traitées in situ par la station d'épuration, laquelle est suffisamment dimensionnée pour traiter le volume EUI supplémentaire en terme de prise en charge du débit nominal et en terme de qualité de l'effluent en entrée de station. En conséquence, la capacité d'abattement de la charge polluante est donc maintenue dans la configuration projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**INTERSERVICES**  
S.A.R.L. au capital de 217 000 €  
Siège Social ECURIE  
1, rue de la Chapelle - 62222 ECURIE  
Tél. 03 21 63 43 40 - Fax 03 21 63 13 64  
RCS ARRAS - SIRET 305 136 000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune extension de la limite du périmètre ICPE aura lieu dans le cadre du projet. Les travaux d'implantation du nouveau bâtiment seront réalisés au droit de la zone de stationnement existante du site d'étude Interservices.  En conséquence, l'aménagement des nouvelles pistes n'engendront pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et/ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de mise en place des nouvelles pistes de lavage/séchage n'aura pas d'incidence sur la qualité des rejets des eaux industrielles : les eaux de lavage du nouveau bâtiment seront dirigées vers la station d'épuration via une pompe de relevage. La station d'épuration biologique a été renforcée en avril 2016 par un traitement de finition membranaire. La station d'épuration est suffisamment dimensionnée pour traiter le volume d'effluents d'eaux usées supplémentaire (débit nominal de 90 m3/j). Le projet ne pourra pas être à l'origine d'un impact sanitaire par voie de transfert indirecte.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place des nouvelles pistes de lavage et de séchage aura un impact sur le nombre des poids-lourds, notamment lié à l'augmentation de la capacité de lavage des citernes. L'augmentation du nombre des poids-lourds et véhicules légers sera de: 8 poids-lourds par jour (Lavage de citernes agroalimentaires) et 3 véhicules légers par jour (Personnel). Au regard du trafic existant, l'impact du projet peut être considéré comme faible et maîtrisé. Le site n'est pas concerné par un Plan d'Exposition au Bruit.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'impact du projet sur les émissions sonores sera associé à l'augmentation maîtrisée du trafic et aux nouveaux équipements. Les nouveaux équipements seront installés sous bâtiment ; les émissions sonores resteront limitées. Les nouveaux équipements seront conformes aux prescriptions (enveloppe sonore < 80 dB(A)). Les niveaux sonores générés par le projet seront du même ordre de grandeur que ceux dans la situation actuelle. L'impact sonore associé au projet sera faible et maîtrisé.

**INTERSERVICES**  
 S.A.R.L. au capital de 217 000 €  
 Siège Social ECURIE  
 1, rue de la Chapelle - 62223 ECURIE  
 Tél. 03 21 60 48 48 - Fax 03 21 65 16 54  
 RCS ARRAS - SIRET 308 138 009 00019



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Non, les premiers industries sont situées à plus de 4 km du site Interservices.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**INTERSERVICES**  
S.A.R.L. au capital de 217 000 €  
Siège Social: COURIE  
1, rue de la Courpense - 82220 COURIE  
Tél. 03 21 63 45 43 - Fax 03 21 63 45 44  
RCS ARRAS - SIRET 308 136 00 00017

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Différentes mesures seront prises afin d'éviter et limiter les impacts environnementaux liés à l'activité du site Interservices dans la situation future (cf dossier de Porter à connaissance du Préfet) :

EAU : 1. Interservices a mis en place des mesures afin d'améliorer jusqu'à optimiser le rendement entre consommation en eau et efficacité de lavage ; la consommation moyenne actuelle d'eau utilisée pour le lavage d'un véhicule est de 1,5m3. 2. Interservices dispose d'une station d'épuration suffisamment dimensionnée pour traiter les volumes d'eaux usées industrielles supplémentaires générées dans le cadre du projet (débit nominal de 90 m3/j et jusqu'à 120 m3/j en période de pointe).

AIR : 1. la nouvelle chaudière fera objet d'une maintenance préventive permettant un fonctionnement optimal et d'une mesure périodique de la pollution rejetée afin de s'assurer du respect des valeurs limites d'émission. 2. Pour réduire les émissions diffuses un plan de circulation sur le site, avec régulation de la vitesse autorisée, sera mis en place ainsi que l'utilisation systématique d'AdBlue dans les véhicules appartenant à la société GODEFROY et la présence d'un système de réduction catalytique.

TRAFIC : 1. Plan de circulation interdisant aux véhicules de faire demi-tour au niveau du carrefour entre la rue de la Chapelle et la rue des Pepinières, ainsi que le passage par le centre ville d'Ecurie est interdit les week-end et jours fériés. 2. Des mesures organisationnelles telles que la vitesse des véhicules sur site est limitée (30 km/h), les moteurs doivent être mis à l'arrêt pour les véhicules en attente, les livraisons et expéditions sont effectuées uniquement en période diurne entre autres.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Interservices a déposé récemment un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale qui a permis d'évaluer les impacts environnementaux des activités exploitées sur le site d'étude. Les modifications apportées par le projet ne changent pas le classement réglementaire des rubriques installations classées. Les modifications consistent en une augmentation des capacités de lavage/séchage. Aucune activité nouvelle n'est ajoutée dans le cadre du projet. L'installation Interservices modifiée n'est pas à l'origine d'impacts nouveaux, ni d'une augmentation d'impact significative sur les milieux eau, air, bruit, déchets et trafic. Le projet a été conçu (sous bâtiment) de façon à avoir un impact le plus limité possible par rapport à la situation actuelle. D'un point de vue environnemental, les modifications apportées dans le cadre du projet sont à caractère notable mais non substantiel.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**INTERSERVICES**  
 S.A.R.L. au capital de 217 000 €  
 Siège Social : ECURIE  
 1, rue de la Chapelle - 62100 ECURIE  
 Tél. 03 21 60 49 00 - Fax 03 21 60 49 01  
 RCS ARRAS - SIRET 336 136 000 0008  
 10/11

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

*ecurie*

le,

*26/07/2021*

Signature

**INTERSERVICES**  
S.A.R.L. au capital de 217 000 €  
Siège Social ECURIE  
11, rue de la Chapelle - 62223 ECURIE  
Tél. 03 21 60 48 45 - Fax 03 21 55 14 64  
RCS ARRAS - SIRET 606 136 009 00015

